



ACADÉMIE DE DANSE

Règlements généraux

- 1- Le port du costume de danse est obligatoire et les cheveux longs doivent être attachés.
- 2- La gomme à mâcher est interdite durant les cours.
- 3- Aucun spectateur n'est admis durant les cours sauf sous invitation.
- 4- Seulement les chaussures de danse sont acceptées dans les salles de cours.
- 5- Le respect est de rigueur envers le personnel, les autres élèves ainsi que les lieux.
- 6- Si l'élève doit quitter avant la fin du cours, il doit en aviser le professeur dès le début de celui-ci.
- 7- En cas de tempête de neige, il se peut que nos cours soient annulés, ou fait de façon virtuelle. Surveillez vos courriels et notre page Facebook.
- 8- Il est fortement recommandé d'arriver 10 minutes avant le début de la classe.
- 9- En cas de retard ou d'absence, veuillez nous contacter au 873-240-1414 ou par courriel au direction@academiemouv.ca. Notez que trop d'absences peuvent mener au retrait de l'étudiant au spectacle.

Communication Académie de danse MOUV – Élève :

Nous vous enverrons par courriel toutes informations jugées utiles pour le danseur. Il vous appartient de voir à ce que les courriels de l'Académie de danse MOUV n'arrivent pas dans votre boîte de courrier indésirable et de nous communiquer tout changement d'adresse courriel. Lors de votre inscription, vous consentez à recevoir les communications de l'Académie de danse MOUV par courriel.

Mode de paiement :

Les frais d'inscriptions sont payables en totalité au moment de l'inscription ou du premier cours en argent comptant, par carte de débit, par carte de crédit ou par chèque. Sinon, le mode de paiement pré-autorisé est disponible. Vous adhérerez à ce mode de paiement en remplissant le formulaire approprié.

Procédure d'annulation de cours :

Toute annulation doit être adressée par écrit à la direction de l'Académie de danse MOUV. Si l'annulation est faite avant le début des cours, les frais seront totalement remboursés. Si l'annulation est faite avant la troisième semaine de cours, le client ne doit payer que les frais non-remboursables (frais de compétition et de costume) ainsi que les cours écoulés, mais sans pénalité. Si l'annulation est faite après ce délai, le client est tenu de payer les cours suivis ainsi qu'une pénalité correspondante au plus petit des montants suivants, soit 50\$ ou 10% des cours restants.

Frais de costume :

Pour les cours du volet récréatif, il y aura des frais de 15\$ facturés pour la location de costume, et ce, par chorégraphie présentée et par spectacle.

Médias :

Lors de votre inscription, vous aurez le choix de consentir ou non à ce que le danseur soit photographié ou filmé et que ses images soient utilisées à des fins de promotion de l'Académie de danse MOUV, et ce, sur quelques supports que ce soit.